



## Venté forcée livre hxxxte éditions

Par **said59**, le **22/10/2010** à **08:50**

Bonjour,

Mon épouse à reçu un coup de téléphone de hachette éditions lui proposant 2 livres cadeaux gratuitement et si elle était d'accord pour recevoir 2 autres livres de leur sélection et si ceux ci ne l'intéresse pas , elle pourrait les renvoyer et garder le cadeau.

Les livres sont arrivés mais mon épouse s'est rendu compte que les frais de renvoi était à notre charge ce qui n'avais jamais été dit à priori dans la communication téléphonique ( rien n'avais été dit sur cela à priori)

Nous refusons de prendre ces 2 livres et nous trouvons abusif cette méthodes que j'assimile à de la vente forcé.

Il y a un délais de 10 jours pour être payé ( nous sommes à la moitié)

suis je obliger de payer ou les livres ou les frais de renvoi des deux livres payant ?

est-ce réellement abusif du fait qu'il y a eu une information téléphone incomplète avant.

merci

Par **mimi493**, le **22/10/2010** à **14:01**

ça dépend si on a envie de jouer ou pas.

Quand j'étais étudiante, je me suis amusée à renvoyer toutes les offres de ce type que je pouvais trouver dans la presse. Quand on me demandait de payer, je répondais, par lettre simple :

- "un livre ? quel livre ? je n'ai jamais rien reçu" quand il n'y avait aucune preuve de réception

- "je tiens le livre à votre disposition, l'offre étant un essai gratuit, je n'ai pas à payer les frais de renvoi" quand il y avait une preuve de réception. Là soit je n'avais plus de nouvelle, soit je recevais de quoi renvoyer le livre (ce que je faisais, car ma commande était écrite)  
J'ai fait tous mes cadeaux de Noel avec de très beaux livres :)

Par **jack34**, le **20/06/2013** à **11:14**

Ma femme a eu au téléphone une télévendeuse Editions ATLAS qui a dit que la conversation était enregistrée pour l'envoi d'un livre. Malgré les refus répétés ce livre est arrivé et en plus un mail nous confirmons notre acceptation. La loi interdit ce genre de pratique mais cela n'arrête personne. surtout ne pas répondre. S'ils veulent leur livre ils doivent venir le chercher.

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **17:49**

Bonjour

Le livre est arrivé par la poste par colis recommandé avec avis de réception ou bien vous avez signé un bon de livraison.

Sans bon de commande signé de la main de l'acheteur et sans bon de livraison signé par l'acheteur, il n'y a aucune preuve de la commande et de la réception, donc vous n'avez rien à payer.

Vous avez confirmé par mail la réception du livre?

Par **BARNY403**, le **16/12/2018** à **11:04**

**BONJOUR** marque de politesse

J'ai commis l'erreur de souscrire à la collection Bxxxet avec prélèvement automatique sur ma carte bleus. Comme prévu au contrat initial, j'ai mis fin à mon abonnement par courrier ET par internet, sur mon compte. Mais Hachette continue à me prélever le montant de l'abonnement, avec 2 retraits par mois au lieu d'un prévu, et il est impossible de faire opposition auprès de ma banque sauf à déclarer ma carte volée. Je ne sais plus que faire, je pense porter plainte pour vente forcée. Alors, un conseil: lorsque vous prenez un abonnement quelconque avec retrait automatique, faites le directement sur votre compte bancaire avec un RIB mais JAMAIS sur votre carte de paiement. En effet , il est facile de faire opposition à un retrait sur son compte, contrairement à sa carte bleue.